

Planning d'inscription des nouveaux élèves + Redoublants et nouveaux Terminales

DATE	Elèves concernés	Horaire réservé
Mercredi 28 juin	Inscription en Seconde option Créa-Culture-Design	13h30 – 16h00
	Elèves de seconde provenant des Collèges Maurice Bécane, George Sand Stendhal, Vauquelin & Saint-Nicolas	16h -17h30
Judi 29 juin	Elèves de seconde provenant du Collège C. Isaure	8h30 -10h00
	Elèves de seconde provenant du Collège A. de Lamartine	10h00– 12h00
	Premières Générales EDS rares Cinéma-Audiovisuel	14h00-15h00
	Premières Générales EDS rares Arts Plastiques	15h00-16h00
Vendredi 30 juin	Inscription en Seconde hors secteur De la lettre A à la lettre E	8h30-10h00
	Inscription en Seconde hors secteur De la lettre F à la lettre M	10h00-11h30
	Inscription en Seconde hors secteur De la lettre N à la lettre Z	11h30-12h30
	Premières STD2A	14h00-15h00
	Nouveaux élèves Première ou Term / Redoublants et cas particuliers	15h00 – 17h30
Lundi 3 juillet	Premières STMG de la lettre A à la lettre F	8h30-10h30
	Premières STMG de la lettre G à la lettre Z	10h30-12h30
Mardi 4 juillet	Permanence pour retardataires ou dossiers incomplets	8h30-12h00

- **A l'inscription, les élèves de Seconde intéressés** vont pouvoir **candidater** pour une **option facultative** (Arts plastiques ou Cinéma-Audiovisuel). Le dossier de candidature doit être déposé à l'inscription. Il est constitué des bulletins de 3^{ème}, d'une lettre de motivation de l'élève et éventuellement une lettre de recommandation d'un enseignant.
- **Les élèves de Seconde et de Première Générale** peuvent également **candidater** pour une **section européenne** (Anglais ou Espagnol).
Le dossier de candidature doit être déposé à l'inscription. Il est constitué des bulletins scolaires de l'année, d'une lettre de motivation de l'élève et éventuellement une lettre de recommandation d'un enseignant.

Pour les familles :

Il est impératif de rappeler que les familles doivent être munies, lors de l'inscription, de la **feuille d'orientation du 3^{ème} trimestre**, avec l'**avis de passage en classe Supérieure** ou du **bulletin du 3^{ème} trimestre faisant mention dudit passage**.

Les documents liés aux bourses nationales sont également nécessaires.

La procédure de demande de **transport scolaire** se fait par Internet sur le site du Conseil Départemental : <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>

De même, la demande de carte jeune devra être entamée par les familles. Cette carte est obligatoire et sera demandée à l'entrée du lycée. Elle est incontournable dans l'accompagnement des lycéens, notamment pour bénéficier de la gratuité des manuels scolaires.

Vous pouvez, à partir du 1^{er} juin, commander la carte sur <http://www.laregion.fr/Demander-votre-carte-7948>